

MAIRIE AIGALIERS

Estiv' Aigaliers

Le Conseil Municipal élu en 2020 a créé une Commission Communication. Celle-ci a proposé la diffusion d'une « Brève Infos » avant l'été. Nous avons le plaisir de vous adresser le premier exemplaire.

Bonne lecture et bon été 2021!



Lavoir de l'Escoule

Mairie de Aigaliers

© 04 66 22 10 58

🖂 accueil@aigaliers.fr

m www.aigaliers.net

Juillet-Août 2021

FESTIVITÉS ESTIVALES 2021

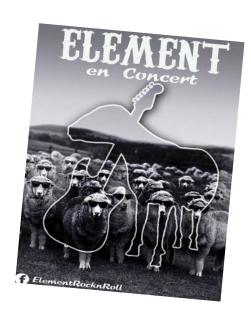
Mardi 13 Juillet

Fête nationale

17h Concours de pétanque À partir de 19h00 APÉRITIF DINATOIRE

Animation musicale assurée par le groupe « Elément »

Inscription obligatoire avant le 02/07 au secrétariat de Mairie.



Lundi 19 **Juillet**

Festival Autres Rivages

À partir de 21h00 CONCERT

Renaud Garcia-Fons: *Contrebasse 5 Cordes,* David Venitucci, : *Accordéon,* Stephan Caracci : *Vibraphone et Batterie*

Plus d'informations et billetterie en ligne sur le site internet: ## www.festivalautresrivages.com

Food trucks sur place

Vendredi 23 Juillet

Marché nocturne

À partir de 19h00

Marché artisanal avec spécialités culinaires à déguster en profitant de l'ambiance musicale avec le groupe « GARD N'GROOVE ».



Vous êtes conviés à ces festivités conviviales dans le respect de quelques restrictions sanitaires encore en vigueur.



O Double ramassage des bacs des ménages



Comme chaque été, du lundi 28 juin 2021 jusqu'au samedi 04 septembre 2021, le SICTOMU effectue la double collecte des ordures ménagères.

Soit pour notre Commune : le jeudi + le lundi

- 🖈 Attendre la veille au soir pour sortir le bac
- Respecter la propreté des espaces communs et nettoyer rapidement en cas de salissures accidentelles
- 🖈 Ne rien jeter sur la voie publique
- Respecter le travail de nettoyage fait par l'agent communal au pied des colonnes

Déchèterie de Choudeyrargues

Jours et horaires d'ouvertures

☆ le lyndi et vendredi de 14 h à 17h

⇔ le mercredi et le **sa**medi de 3 h à 12 h et de 14h à 17h

3 06 09 58 65 75

6 Emplois saisonniers

Cinq jeunes scolarisés habitant la commune ont postulé pour travailler chacun 35H en juillet avec l'agent communal.



Patrice TASSIN les encadrera pour effectuer divers travaux communaux : entretien des espaces verts, entretien et nettoyage complet du matériel utilisé à l'école, affichage etc.

Secrétariat de Mairie



En période estivale, le secrétariat de mairie sera ouvert :

→ le mardi de 14h à 17h
→ le jeudi de 9h à 12h



Notre quiétude est-elle en train de disparaitre?

Vitesse excessive dans les hameaux; Chiens aboyeurs, nuit et jour sans intervention de leurs propriétaires; Nuisances sonores de plus en plus fortes et prolongées dans les nuits estivales; musique à tue-tête, bains nocturnes émaillés de cris.

Certains profitent de leurs congés pour se reposer, se divertir; d'autres ont besoin de se reposer: travail, maladie...

Les tensions augmentent, les plaintes se multiplient d'été en été.

Alors... Quand faisons-nous tous attention à nos voisins?

La vie dans notre village exige TOLERANCE ET RESPECT pour garantir un cadre de vie le plus agréable possible!

Attention au bruit

- Évitons de bricoler le dimanche ou de tondre sa pelouse, arrangeons nous pour le faire en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h ou le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Faisons attention aux éclats de voix, au volume sonore de la musique
- Prévenons nos voisins en cas de situations susceptibles de causer une gêne (fêtes, travaux...)

* Propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens sont responsables de leur animal. Ils doivent s'assurer que leur compagnon n'est pas une nuisance pour le voisinage (bruits, odeurs...).

- Veiller à ce qu'ils n'aboient pas à longueur de temps
- Ne pas les laisser divaguer dans le village
- Sur la voie publique : ramasser leurs déjections avec un sac à jeter à la poubelle

* Se comporter avec courtoisie

- Nous devons savoir être tolérant lorsque la gêne n'a pas un caractère anormal ou répétitif
- Nous pouvons nous parler sans être agressif ou nous sentir agressé

AGISSONS COMME NOUS AIMERIONS QUE L'ON AGISSE AVEC NOUS!

Si vous êtes victime de nuisances, en parler avec la personne qui en est à l'origine. Votre voisin n'a peut être pas conscience de la gêne occasionnée.

Contacts utiles: Police Intercommunale de la CCPU ① 04 66 02 09 28 et/ou aendarmerie ② 04 66 22 54 66

* Respect de la vitesse dans les hameaux

De nombreux habitants constatent que des automobilistes roulent trop vite dans les hameaux. Vitesse excessive = Danger pour tous !

* Propreté dans les hameaux

La propreté des hameaux est du ressort de la commune mais aussi et surtout de chaque habitant qui doit tenir propre devant son entrée et plus particulièrement couper l'herbe.

☐ Assainissement collectif au cœur des 5 hameaux : Aigaliers, Bourdiguet, Foussargues, Gattigues, Marignac

le modèle retenu est ECOFLO ou similaire.

il est composé:

- D'une fosse toute eaux (A)
- D'une dégrillage fin (B)
- D'un filtre compact coco (C)

Schéma de la filière retenue ou similaire



À ce jour, voilà où nous en sommes : le Bureau d'Etude RCI nous a remis à la date imposée par le Conseil Municipal, le dossier complet d'Assainissement comprenant un diagnostic de tous les réseaux existants; un

Avant-projet pour chaque hameau constitué des plans des réseaux projetés et de la filière de traitement retenue.

Tous les hameaux auront le même type d'unité de filtration pour le traitement; à filtres biologiques compacts.

Ces éléments techniques constituent le dossier de demande de subventions déposé en avril au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau.

Lorsque l'attribution des subventions sera validée, nous organiserons une réunion publique de présentation du projet.

□ Rénovation du lavoir de l'Escoule

Le Conseil municipal a décidé de rénover le lavoir de L'Escoule y compris sa fontaine et d'aménager l'ensemble du site communal pour permettre aux habitants et aux randonneurs de profiter de cet espace particulièrement de qualité.

Pour cela, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du Département, de la Région Occitanie et de la Communauté de Communes dans le cadre de la valorisation du patrimoine vernaculaire et de la mise en valeur touristique.

Ces trois demandes ont reçu un accueil très favorable en soulignant l'intérêt de notre projet.

Ainsi, chaque organisme a délibéré pour accorder

à notre commune les subventions suivantes :

Le Département du Gard : 6 500,00 €

La Région Occitanie: 5 500,00 €

La Communauté Communes : 6 400,00 € Le total des subventions de 18 400,00 €

représente plus de 66 %

La part de la Commune s'élève à 9 190,00 €.

Les travaux sont prévus en septembre prochain.



☐ Création de voirie Sortie Nord de la Traverse Camp des Baumes

Objectif : Sécuriser le quartier Camp des Baumes

Le Conseil a délibéré le 16 juin 2021 pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie à partir de mi-juin/ mi-juilet.

L'urbanisation du quartier Camp des Baumes date de 1990 avec la délivrance d'un premier permis de construire. Depuis, quinze habitations ont été construites, dont deux gîtes aux normes d'accueil handicapés. Ce quartier est desservi par une seule voie côté RD 125. C'est une impasse particulièrement étroite, ce qui génère des difficultés de circulation : croisements des véhicules, accès camions de collecte des ordures ménagères, accès pour les secours, camions pour travaux, livraisons...

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé en 2006 a confirmé la densification de ce quartier. Un emplacement réservé (N° 12) a été prévu pour prolonger cette impasse qui sortira sur la RD 115 côté Nord. Cette traversée Nord / Sud sécurisera ce quartier et le rendra plus facilement accessible aux secours.

La Commune s'est assuré la maîtrise foncière relative à cette nouvelle voie qui aura une emprise de plus de 8 m, conformément aux prescriptions du P.L.U. Un bornage a été effectué; La commune a acquis la parcelle cadastrée N° AO 658 pour améliorer la visibilité en sortie sur la RD 115. Il s'agit également de sécuriser tout ce quartier face aux risques incendie.

☐ Obligation légale de débroussaillement

le Conseil Municipal a entamé la campagne des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) aux abords des chemins communaux:

Chemin du Plan d'Albi; Chemin du Hauts de la Vignasse, Montée de la Chaux.





☐ Changement de la chaudière de l'école

Afin de diminuer la consommation énergétique, le Conseil Municipal a décidé de changer la chaudière de l'école. Celle-ci fonctionne au fioul dont le coût augmente et c'est un produit polluant.

Nous avons donc décidé de la remplacer par une pompe à chaleur. Une subvention de 8 290 € a été accordée par l'Etat pour un montant des travaux de 16 580 € HT.

☐ Sécurité de la circulation de la traversée d'Aigaliers

Le stationnement au cœur du hameau d'Aigaliers génère des risques d'accidents maintes fois signalés par les habitants et les automobilistes, alors que des places de stationnement sont inoccupées devant la Mairie et que maintenant 45 places sont disponibles sur le parking du Pouzet, situé à quelques mètres ...

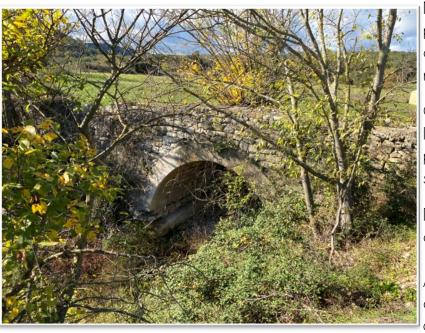
Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place des barrières et des potelets de part et d'autre de la chaussée.

Par ailleurs, nous avons l'accord du Conseil Départemental pour réaliser 5 places supplémentaires en face de l'ancien temple.



☐ Travaux de réfection et stabilisation

Le petit Pont de Bourdiguet situé entre la chapelle et le lavoir a souffert des aléas du temps et des intempéries.



Menaçant de se dégrader encore plus, le Conseil Municipal a décidé d'y effectuer des travaux de réfection et de consolidation.

Ces travaux étaient soumis à l'instruction et à l'accord (ou pas...) de l'Agence de l'eau, même si il n'y pas souvent d'eau!

De ce fait, les délais de réalisation des travaux ont été rallongés.

Après l'accord obtenu de l'Agence de l'Eau, ceux-ci vont pouvoir commencer en juillet.

Le Conseil Municipal a retenu, après mise en concurrence, l'entreprise Société Cévenole d'Aménagement d'Infrastructure et de Construction (S.C.A.I.C) pour un montant des travaux de 26 010 € TTC.

* Moustiques tigres

Il existe différents types de moustiques, dont l'Aedes albopictus, qui est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.



Le moustique tigre est avant tout source de nuisance. Il peut aussi dans certaines conditions particulières, transmettre la dengue, le chikungunya et le zika.

Les bons réflexes pour éliminer les larves de moustiques chez nous

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits détritus, déchets verts...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, supprimer les soucoupes des pots de fleurs; remplacer l'eau des vases par du sable humide
- Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (galet de chlore...)
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement: gouttières, regards, caniveaux et drainages
- Eliminer les lieux de repos des moustigues adultes :
 - débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies
 - élaquer les arbres
 - réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin
 - supprimer les pneus ou penser à les vider



* Interdiction emploi du feu

Le risque d'incendie est important sur le Département du Gard, avec la multiplication des périodes de sécheresse et le changement climatique.

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs, par arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi du feu est strictement interdit chaque année entre le 15 Juin et le 15 Septembre

Plus d'informations: 🗥 www.prevention-incendie-foret.com ou au secrétariat de mairie

Brève Infoz réalizée par la CommizzionCommunication